



Compte-rendu détaillé du Conseil municipal

Séance du 23 mars 2023

Présents : Marine Astruch, Lionel Campo, Guillaume Ponsard, Myriam Sabatier, Claude Salmon, Philippe Verley

Excusée : Evelyne Chotard (procuration à Myriam Sabatier)

Absent : néant

Secrétaire de séance : Philippe Verley

La séance est ouverte à 20h10, le quorum est atteint. Rappel de l'ordre du jour par Mme le Maire.

Approbation du CR du Conseil Municipal du 15 novembre 2022

Approuvé à l'unanimité des présents.

Convention Commune de ROUET / CCGPSL Infoflash

Mme le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention de mise à disposition d'outils dans le cadre de la mutualisation, pour permettre l'utilisation de l'application InfoFlash à ROUET. Il en coûtera 60 euros par an à la commune, et 40 euros seront pris en charge par la CCGPSL

Pour rappel Info-Flash est une plateforme numérique d'information et d'alerte locale. (<https://www.info-flash.com>)

Une communication sera faite auprès des habitants quant à sa mise en œuvre et à son utilisation.

Approuvé à l'unanimité des présents.

Demande de subvention Fonds de concours 2023

Mme le maire rappelle le règlement, les conditions d'attribution des fonds de concours : 50 % des dépenses seront financés par la CCGPSL si le dossier est accepté en Conseil communautaire.

Elle indique les projets communaux qui seront présentés à la session 2023.

Le premier projet est la poursuite de la rénovation et de l'amélioration des logements communaux : changement de portes, pose de volets en façade, ajout d'une rampe à l'escalier extérieur, réfection de la cuisine et de la remise d'un des logements. Le devis total est de 23 049,82 euros HT

Le deuxième projet concerne l'aménagement du parvis, des abords de l'église Saint Étienne de Gabriac, et la mise en valeur de ce lieu emblématique du village. L'estimation pour ce projet est de 18000 euros HT.

Le troisième projet est la réhabilitation du petit patrimoine communal à savoir l'ancien four et le puits communal. A partir du cahier des charges établi par le CAUE , le coût estimatif des travaux s'élève à 30 000 euros HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les trois demandes de subvention dans le cadre du fond de concours de la CCGPSL.

Sur les fonds de concours 2022, Mme le Maire rappelle qu'il reste à finaliser l'amélioration du chauffage (cheminée) du logement communal, l'adressage et la signalétique entrée/sortie des Camps et du Crès.

Convention de mise à disposition d'un broyeur

Mme le Maire informe que la CCGPSL met à disposition de la commune de Notre Dame de Londres un broyeur de végétaux, en tant que commune référente. Les autres communes, signataires de la convention de mise à disposition pourront la solliciter pour utiliser le broyeur.

Cette mise à disposition est tout à fait opportune au regard des débroussailllements obligatoires.

La commune de ROUET ne disposant pas d'employés municipaux, le sujet de la mise à disposition d'un employé de la CCGPSL ou de Notre Dame de Londres est en cours de discussion.

L'objectif recherché est de faciliter l'évacuation ainsi que la valorisation des déchets verts ou issus des OLD et de réduire voire de supprimer les dépôts de végétaux dans les déchetteries intercommunales.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire, à l'unanimité des présents, à signer la convention de mise à disposition du broyeur.

Étude des demandes de subventions à accorder

La mairie de ROUET a reçu trois demandes de subvention :

1. Le Club hippique de Val de Londres qui compte parmi ses licenciés 2 licenciés résidant sur notre commune demande 50 EUROS pour participation aux frais de déplacements pour les concours nationaux. Le conseil municipal est réservé sur la finalité de la subvention (participation à des concours) mais souhaite soutenir cette association qui contribue à l'animation locale pour la jeunesse.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention avec 5 voix pour et une voix contre.

2. Le Secours catholique de Saint Martin de Londres sollicite un soutien financier sans suggérer de montant. Le conseil municipal reconnaît le travail et l'engagement de l'antenne Saint Martinoise sur les questions de pauvreté et d'exclusion, et souhaite lui accorder directement une subvention, plutôt qu'au Secours catholique national.

La décision est reportée au prochain Conseil Municipal dans l'attente de préciser si la subvention peut être effectivement dirigée vers l'antenne locale.

3. La coopérative scolaire de Notre Dame de Londres demande une subvention pour participation au financement des sorties scolaires et du matériel des activités manuelles et artistiques.

En l'absence d'information chiffrée sur les besoins financiers de la coopérative scolaire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accorder une subvention de 100 EUROS.

Projet de création d'un CIAS sur l'ancien canton de Saint Martin de Londres

Mme le Maire rappelle le périmètre d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et l'origine de la demande. La commune de Saint Martin de Londres est régulièrement sollicitée par les habitants des différentes communes de l'ancien canton de SML sur des sujets relevant de l'action sociale, mais son CCAS ne peut pas répondre à des demandes extérieures.

A son initiative, 2 réunions se sont tenues en février et en mars 2023 afin d'engager des discussions avec les communes voisines dont Rouet pour la création d'un CIAS.

Dossiers en cours

Points d'information.

- Procédure judiciaire : jugement correctionnel du 16 avril 2023 / Procureur de la République / Granier

Monsieur le Procureur de la République a engagé des poursuites à l'encontre de Monsieur Roger Granier, ancien maire de la commune, de Luc Granier, ancien conseiller municipal pour les faits de prise illégale d'intérêts et de Monsieur Alexis Granier pour les faits de recel de prise illégale d'intérêts.

La Commune de Rouet et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup se sont portées parties civiles.

A l'issue de l'audience du 16 janvier 2023, le jugement a été rendu.

Sur l'action publique :

Condamnation de Roger Granier à une peine d'emprisonnement délictuel de 12 mois avec sursis, au paiement d'une amende de 20 000 euros et à une peine d'inéligibilité de 5 ans.

Condamnation de Luc Granier à une peine d'emprisonnement délictuel de 9 mois avec sursis, au paiement d'une amende de 8 000 euros et à une peine d'inéligibilité de 5 ans.

Condamnation d'Alexis Granier à une peine d'emprisonnement délictuel de 6 mois avec sursis, au paiement d'une amende de 4 000 euros et à une peine d'inéligibilité de 5 ans.

Sur l'action civile :

Condamnation de Roger Granier, de Luc Granier et d'Alexis Granier à payer à la commune :

1 500 euros en réparation du préjudice moral, 10 000 euros en réparation du préjudice financier, 850 euros au titre de l'article 475-1 du code de la procédure pénale.

La constitution de partie civile de la CCGPSL a été déclarée irrecevable (faute d'avoir fourni la délibération idoine)

Suite à l'appel du jugement par les parties mises en cause, les autres parties ont également fait appel.

La Commune reste dans l'attente d'une date d'audience devant la Chambre des appels correctionnels de la Cour d'appel de Montpellier.

- CAUE / Rénovation du petit patrimoine et aménagement d'espaces communaux

A partir du cahier des charges établi par le CAUE, un avis d'appel à la concurrence a été lancé auprès d'architectes du patrimoine le 28 février 2023.

La consultation porte sur 2 tranches :

Une tranche ferme pour la rénovation du four et du puits communal dont le coût estimatif est de 30 000 euros HT

Une tranche optionnelle pour l'aménagement d'espaces communaux dont le coût estimatif est de 30 000 euros HT

A l'issue de la consultation, les offres seront étudiées en collaboration avec le CAUE.

- Mairie/ Garantie décennale :

Le cabinet d'architecte Arnone, maître d'oeuvre, a engagé les démarches auprès des Entreprises ou de Compagnies d'Assurances concernées, pour faire jouer la garantie décennale sur l'ensemble des malfaçons de la mairie (isolation toiture, fenêtres, climatisation et réseau téléphonique)

Questions diverses

OLD : En raison des risques accrus d'incendie sur notre territoire national, une campagne sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) vient de débuter par l'envoi d'un courrier aux personnes concernées et par des communications dans la presse locale.

La commune étant chargée de suivre la bonne exécution des OLD , un point sera fait avec les habitants concernés sur l'avancement des travaux et sur les éventuelles difficultés rencontrées.

La séance est levée à 22h30.